

Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 5 août 2019 le Conseil municipal a adopté :

RÈGLEMENT N° 132-2019

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 05-97

VISANT À :

REPLACER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA PROTECTION DES BOISÉS ET;

REGLEMENTER L'IMPLANTATION DE COMPOSTEURS À CARCASSES D'ANIMAUX.

RÈGLEMENT N° 133-2019

MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION No 04-97

VISANT À :

REPLACER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA PROTECTION DES BOISÉS

ET;

REGLEMENTER L'IMPLANTATION DE COMPOSTEURS À CARCASSES D'ANIMAUX.

RÈGLEMENT No 134-2019

MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION No 04-97

VISANT À :

PERMETTE LA RÉALISATION DE RUES PRIVÉES DANS LES ZONES 11-AD ET 26-P

Donné à Saint-Sylvestre, le 6 juin 2019

Marie-Lyne Rousseau

Dir. Gén. et Sec.-très.

Saint-Sylvestre, le 8 juin 2019
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, déclare que j'ai publié l'avis de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement no. 132-2019, 133-2019 et 134-2019 en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal et à l'épicerie le 8 juin 2019

Marie-Lyne Rousseau

Dir. Gén. et Sec.-très.

Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné de l'entrée en vigueur :

DU RÈGLEMENT N° **xx-2019** MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 05-97 VISANT À REMPLACER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA PROTECTION DES BOISÉS ET REGLEMENTER L'IMPLANTATION DE COMPOSTEURS À CARCASSES D'ANIMAUX.

DU RÈGLEMENT N° **xx-2019** MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION N° 04-97 VISANT À REMPLACER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA PROTECTION DES BOISÉS.

DU RÈGLEMENT N° 134-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION N° 04-97 VISANT À PERMETTE LA RÉALISATION DE RUES PRIVÉES DANS LES ZONES 11-AD ET 26-P

Les règlements N° **xx-2019**, **xx-2019** et 134-2019 ont été adoptés le (date). Les certificats de conformité ont été émis par la MRC de Lotbinière le (date) et ils sont entré en vigueur à cette date.

Donné à Saint-Sylvestre, (Date)

(Signature)

Marie-Lyne Rousseau
Dir. Gén. et Sec.-très.

Saint-Sylvestre, (date)
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, déclare que j'ai publié l'avis d'entrée en vigueur des règlements xx-2019, xx-2019 et 134-2019 en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal le (date) et en le faisant publier dans (nom du journal) le (date).

(Signature)

Marie-Lyne Rousseau
Dir. Gén. et Sec.-très.
